

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2021 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION BUREAU DES ETUDIANTS STAPS**

Direction Proximité - Politique sportive
- FSSE
N° 2021-D-145

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du forum sport santé environnement édition 2021, est approuvée la convention de partenariat avec l'association Bureau des étudiants STAPS, située La Croix du Milieu 16400 La Couronne.

Article 2 – L'association s'engage à participer au forum sport santé environnement les 3, 4 et 5 septembre 2021 à l'espace Carat, notamment à l'accueil et au conseil du public, à l'encadrement des espaces d'animation et à l'enquête de satisfaction auprès du public.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à assurer l'accueil et l'encadrement des étudiants, à prendre en charge leurs frais de repas, à mentionner la participation de l'association en qualité de partenaire et à rémunérer les étudiants à hauteur de 50 € par jour et par étudiant participant, dans la limite de 1 800 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 01 juil. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 01 juil. 2021
Publié ou notifié,
Le 01 juil. 2021

Gérard DEZIER